Image not found or type unknown

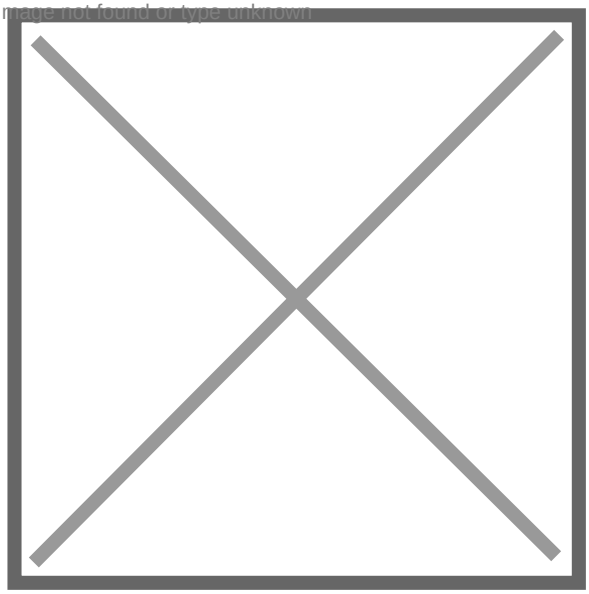

Probleme avec le lieu de formation

Par **maxou15**, le **01/08/2012** à **17:04**

Bonjour,

je suis mariée evec un enfant de 4 ans.
mon mari est en deplacement donc absent
je vais changer de poste au sein de mon entreprise il y a un parcours de formation à faire.
cette formation ne se fait pas sur place.
mon employeur peut il m'obliger a faire cette formation loin de mon domicile.
est il dans l'obligation de me proposer une solution de secours?
je n'ai personne pour garder mon enfant je ne peux pas m'absenter.
je ne refuse pas la formation mais le lieu 300km de mon domicile ce n'est pas possible
merci de votre reponse
cordialement

Par **pat76**, le **02/08/2012** à **17:24**

Bonjour

Vous avez une clause de mobilité dans votre contrat de travail?

Vous n'avez aucune obligation d'accepter la formation demandée par votre employeur.

Qui plus est, vous avez des raisons familiales impérieuses qui vous permettent de motiver

votre refus.

Article L6321-7 du Code du travail:

Le refus du salarié de participer à des actions de formation de développement des compétences ou la dénonciation de l'accord dans les conditions prévues à l'article L. 6321-6, ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés